

INFORMATIONS **DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT**

mars 2016

mon parcours d'assuré

Vous avez subi une intervention en **chirurgie orthopédique et vous souhaitez rentrer chez vous rapidement ?
Bénéficiez d'un service d'accompagnement personnalisé pour faciliter votre **retour à domicile** et être suivi par le masseur-kinésithérapeute et l'infirmière de votre choix.**

Grâce au service d'accompagnement mis en place par l'assurance maladie, tout est organisé pour que votre retour à domicile s'effectue dans les meilleures conditions.

Comment bénéficier du service de retour à domicile ?

Après l'accord de l'équipe médicale qui fixe votre date de sortie :

- * vous recevez la visite de votre conseiller de l'Assurance maladie pendant votre hospitalisation,
- * vous lui indiquez le nom de votre masseur-kinésithérapeute et de votre infirmier habituel,
- * vous complétez le bulletin d'adhésion à ce service,
- * le conseiller contacte les professionnels de santé de votre choix pour planifier chaque premier rendez-vous.

Vous pouvez renoncer à ce service à tout moment sans incidence sur votre prise en charge. Vos frais médicaux restent remboursés dans la limite des tarifs habituels de l'Assurance Maladie.

Ce service est proposé dans les établissements de santé suivants :

- Clinique du Cambrésis
- Centre Hospitalier de Valenciennes
- Clinique du Parc à Saint-Saulve

mon parcours d'assuré

MON RETOUR A DOMICILE

JE SUIS ACCOMPAGNÉ(E)
APRÈS MON INTERVENTION
EN CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE

SECURITE SOCIALE
**L'Assurance
Maladie**